

L'hon. M. MACKENZIE: Oui.

M. CASTLEDEN: Sans le consentement de l'assuré?

L'hon. M. MACKENZIE: Non; avec son consentement.

(L'article est adopté.)

Les articles 17, 18 et 19 sont adoptés.

L'Annexe A est adoptée.

L'Annexe B, telle que modifiée est adoptée.

M. GILLIS: Le ministère prendra les mesures voulues pour annoncer cette loi?

L'hon. M. MACKENZIE: Voilà une excellente proposition. Si cette loi relève de moi, je verrai à ce qu'on donne suite à cette proposition. Sinon, je la soumettrai au ministère intéressé.

(Rapport est fait du bill.)

(Le séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

ALLOCATIONS FAMILIALES

PROJET DE PAIEMENT D'ALLOCATIONS AUX ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE SEIZE ANS

La Chambre reprend la discussion, ajournée le mercredi 26 juillet, sur la motion du très honorable Mackenzie King, proposant la 2e lecture du bill n° 161 tendant à accorder des allocations familiales.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je me propose de traiter impartialement et sans parti pris de certains aspects des allocations familiales et du bill en délibération; car, à mon sens, c'est la question la plus importante, en ce qui concerne l'après-guerre, dont le Parlement peut être saisi.

Nous sommes tous d'accord sur l'objet du bill, car si je l'interprète exactement, la mesure vise à procurer des chances égales, aux petits salariés surtout, et à donner à un grand nombre de gens, qui aujourd'hui ne sont pas affranchis de la crainte et de la misère, l'espoir que l'avenir leur réserve un sort meilleur et inconnu jusqu'à présent au pays et dans l'univers. Pour réaliser ces objets, il faut élaborer des projets dès maintenant, et j'approuve le but et l'idéal visés. Je me rends compte que de tels plans exigent déjà une organisation considérable. Si nous voulons dresser un plan énergique et pratique, la collaboration de tous les honorables députés est nécessaire. Je le répète, j'approuve les objets du bill; mais je le critique sous certains rapports,—j'en parlerai dans l'étude du bill

en comité,—et je conteste la question d'ordre constitutionnel discutée l'autre jour par le ministre de la Justice (M. St-Laurent).

Nous ne devons pas nous laisser décourager d'entreprendre des réformes dans de nouveaux domaines du bien-être social par les difficultés que dressent l'application de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Nous devons avancer vers de nouveaux horizons dans le domaine de la justice sociale. Aujourd'hui l'occasion se présente à nous comme elle s'est présentée à peu d'hommes de ces dernières générations de favoriser la marche en avant de l'homme du peuple. Mes vues et celles de la plupart des honorables députés sont exprimées dans l'idéalisme que reflète un passage du rapport de 1943, sur l'exploitation des ressources nationales, présenté au président des Etats-Unis en janvier de cette année. Il est dit dans ce rapport:

Le bien commun exige le plus grand épanouissement possible de la personnalité humaine dans un cadre d'immunités ainsi que dans l'adhésion de liberté et d'égalité ainsi que dans l'adhésion des administrés aux moyens mis en œuvre pour protéger la justice, la liberté et la démocratie. Les trois éléments, démocratie, économie vigoureuse et paix, ne se sont jamais trouvés réunis depuis le commencement du monde dans un même système politique.

Certains changements se produisent et d'autres très importants sont sur le point de se produire. Nous, les députés aux divers parlements de l'Empire, devons reconnaître ce fait. L'Etat doit garantir et rendre accessibles à tous, la sécurité, l'éducation, l'alimentation et la santé. Cette assurance s'impose à cause de l'éveil de l'élément spirituel chez tous les hommes, et parce que l'homme reconnaît ses devoirs envers tous les autres, non seulement envers ceux de son pays mais envers ceux du dehors. Il s'en trouve trop parmi nous qui ont peur de se lancer vers de nouveaux horizons, parce que l'expérience n'est pas là pour les guider. Je trouve significatif qu'en 1944, il n'y ait pas dans les gouvernements de Grande-Bretagne, d'Australie et du Canada ni au ministère des Etats-Unis un homme né durant le présent siècle. En d'autres termes, trop nombreux sont ceux qui occupent aujourd'hui des postes importants mais dont l'expérience ne s'accompagne pas de l'idéalisme, de l'esprit d'entreprise, de la fermeté, de l'initiative et de la compréhension des problèmes de l'heure dont certains hommes de la génération actuelle devraient être en état de faire profiter le gouvernement. J'ai certaines idées bien arrêtées bien que je ne demande à personne de les adopter. Je suis en faveur de toute réforme pourvu qu'elle puisse donner des résultats. Trop souvent dans notre pays l'influence du passé, représentée par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, a mis obstacle à